

878^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 octobre 2018 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2018-10-09-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard
APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 877^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau
APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le procès-verbal de la 877^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE les comptes payés et prélèvements en septembre 2018, qui s'élèvent à 172 557,38 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 septembre 2018, qui s'élèvent à 298 706,90 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de septembre 2018, qui s'élèvent à 141 173,64 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-04
RÈGLEMENT NUMÉRO 367-2018 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MATAGAMI
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un code d'éthique et de déontologie révisé le 13 septembre 2016 (résolution numéro 2016-09-13-04);

ATTENDU QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal a été sanctionnée le 19 avril 2018 et apporte des modifications à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 septembre 2018 (résolution numéro 2018-09-11-05);

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 11 septembre 2018 (résolution numéro 2018-09-11-06);

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le règlement numéro 367-2018 « établissant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Matagami » soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-05

**POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS
EMBAUCHE DE MONSIEUR ÉTIENNE GRAVEL
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un concours a été affiché dans le but de combler le poste de directeur des loisirs;

ATTENDU QUE suite à la procédure d'entrevue, le comité de sélection composé de madame Sonia Leblanc, conseillère, messieurs Pierre Deslauriers, directeur général, et Daniel Cliche, directeur général adjoint, a recommandé l'embauche de monsieur Étienne Gravel au poste de directeur des loisirs.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'ENGAGER monsieur Étienne Gravel au poste de directeur du Service des loisirs, à compter du 5 novembre 2018;
- DE CONFIRMER les termes de l'offre d'emploi au niveau de la rémunération et des conditions de travail faites par le directeur général, monsieur Pierre Deslauriers, le 24 septembre 2018;
- ET QUE les autres conditions et avantages soient conformes aux politiques administrative et salariale pour le personnel cadre en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-06
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE
ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le contrat visé par cet appel d'offres s'inscrit dans une démarche globale concernant l'actualisation du plan d'intervention des infrastructures de la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de quatre entreprises pour l'inspection des conduites d'égout sanitaire;

ATTENDU QUE trois des quatre soumissionnaires invités ont déposé une proposition, soit :

Soumissionnaire	Prix taxes incluses
Services Infraspec inc.	59 028,17 \$
Can-Explore inc.	40 087,76 \$
Can Inspec inc.	61 242,59 \$

ATTENDU QU'après analyse des soumissions, dans les meilleurs intérêts de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Can-Explore inc., pour un montant de 40 087,76 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat pour l'inspection des conduites d'égout sanitaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit Can-Explore inc., pour un montant de 40 087,76 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-07

LES MINES OPINACA LTÉE

**BAIL CONCERNANT LA LOCATION D'ESPACE D'ENTREPOSAGE
INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DANS LA COUR DE TRANSBORDEMENT
APPROBATION ET SIGNATAIRES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire de la cour de transbordement et ses équipements pour les avoir acquis par cession de la part des autorités gouvernementales et de la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ);

ATTENDU QUE l'utilisation de la cour de transbordement constitue un élément central de la stratégie de la Ville afin de se positionner comme un centre important de transit de la marchandise à destination du nord du Québec;

ATTENDU QUE l'article 29.14 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C 19) permet à toute municipalité ayant conclu une entente avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles conformément à la section II.2 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ, c. M-25.2) de louer à tout tiers une terre acquise du domaine de l'État;

ATTENDU QUE la Ville a conclu une telle entente avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles au mois de décembre 2014;

ATTENDU QUE la Ville est disposée à louer la cour de transbordement, ainsi que les équipements nécessaires à son utilisation;

ATTENDU QUE Les Mines Opinaca ltée ont manifesté leur intérêt pour louer une partie des espaces de la cour et certains de ses bâtiments et équipements à des fins d'entreposage de biens, matériaux et marchandises;

ATTENDU QUE la Ville offre un service de manutention des biens, matériaux et marchandises dans ladite cour de transbordement, accessoirement à la location d'espaces d'entreposage à l'extérieur dans la cour ou à l'intérieur dans les bâtiments s'y trouvant.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'ENTÉRINER le bail, d'une durée initiale de cinq ans, entre Les Mines Opinaca ltée et la Ville de Matagami concernant la location d'espace d'entreposage intérieur et extérieur dans la cour de transbordement;

- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le bail à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-08

BLAIS ET LANGLOIS INC.

**ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DU POSTE DE PESÉE DE LA
COUR DE TRANSBORDEMENT
APPROBATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'entente a pour objet de définir les modalités d'utilisation du poste de pesée de la cour de transbordement appartenant à la Ville de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'ENTÉRINER l'entente entre Blais et Langlois inc. et la Ville de Matagami concernant l'utilisation du poste de pesée de la cour de transbordement;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-09

LOT 1-639 SITUÉ AU 69, RUE EASTMAIN

FAILLITE DE MONSIEUR JOËL LEBLOND

ENTENTE POUR CESSION DE TERRAIN

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Joël Leblond est propriétaire du lot 1-639 situé au 69, rue Eastmain, lequel est un terrain de maison mobile vacant;

ATTENDU QUE monsieur Leblond a déclaré faillite le 7 mai 1999 et il est maintenant disposé à procéder à la cession volontaire dudit terrain.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE MANDATER M^e Sébastien Banville, notaire, pour procéder à la cession du lot 1-639 situé au 69, rue Eastmain (matricule 2314-21-3123) en faveur de la Ville de Matagami;
- D'ACCEPTER que les frais notariés relatifs à cette transaction soient la responsabilité de la Ville de Matagami;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'acte de cession à intervenir entre les deux parties, et tout autre document.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-10

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN – LOTS 1-515-1 ET 1-515-2 SITUÉS AU 1 ET 3, RUE DE BERRY – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER la vente des lots 1-515-1 et 1-515-2, représentant un total de 683,2 mètres carrés, situés au 1 et 3, rue de Berry, canton Isle-Dieu, circonscription foncière d'Abitibi, à madame Carole Ramsay et monsieur Michel Barrette, suite à leur demande d'acquisition;
- QUE les taux en vigueur à la Ville de Matagami soient appliqués, établissant la contrepartie de la vente à 3 279,45 \$, plus taxes, pour les lots 1-515-1 et 1-515-2;
- ET QUE les frais d'arpentage, de notaire et tous autres frais inhérents sont la responsabilité de l'acquéreur.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-11

FORMATION « TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR ÉTANG AÉRÉ (OW-2) » – MOTION DE FÉLICITATIONS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées est en vigueur depuis janvier 2014;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions concernant la qualification des opérateurs et que l'article 10 spécifie que l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration doivent être exécutés par une personne titulaire d'un certificat de qualification valide en matière d'opération d'ouvrages d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE trois employés ont terminé la formation d'une durée de dix semaines, à raison de trois heures par semaine, plus les travaux individuels, ainsi que deux journées pratiques, tel requis par Emploi-Québec;

ATTENDU QU'avec cette formation et la réussite des examens qui ont suivi, ces trois employés sont réputés titulaires du certificat en traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2) délivré par Emploi-Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QU'une motion de félicitations soit adressée aux trois employés titulaires du certificat en traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2), soit :
 - monsieur Marco Bédard, directeur des Services techniques;
 - monsieur Claude Roy, employé occasionnel;
 - monsieur Gérald Pichette, employé occasionnel;
- ET DE LES REMERCIER pour leur disponibilité et leur dévouement consacrés pour acquérir cette formation.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-12

**POSTE DE SECRÉTARIAT DU SERVICE DES LOISIRS
MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL – APPROBATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'horaire de travail du poste de secrétariat du Service des loisirs, selon la convention collective (article 11.01, alinéa e), est sur une base annuelle de 32 heures par semaine, soit 35 heures par semaine en période automnale et hivernale et 20 heures par semaine en période estivale;

ATTENDU QU'après réflexion et analyse de la part du directeur général, ce dernier a recommandé de modifier l'horaire du poste de secrétariat du Service des loisirs de façon à ce qu'il soit sur la base de 35 heures par semaine, soit sur la même base que pour le Service de l'administration;

ATTENDU QUE cette modification permet d'ajuster positivement la qualité de service pour les citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE l'horaire de travail du poste de secrétariat au Service des loisirs, sera de 35 heures par semaine, réparties en cinq jours consécutifs, du lundi au vendredi, et ce, rétroactivement au 3 septembre 2018;
- ET QUE les conditions salariales et/ou avantages sociaux soient calculés sur la base des heures travaillées, à partir de la date de prise d'effet de la présente résolution.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-13

**CONVENTION COLLECTIVE DES SALARIÉS MUNICIPAUX
FORMATION DU COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATIONS – MANDAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'actuelle convention collective des salariés municipaux deviendra échu le 31 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE MANDATER le comité suivant pour négocier la prochaine convention collective des salariés municipaux, pour la Ville de Matagami :

Réal Dubé, conseiller

Louis Gagnon, conseiller

Pierre Deslauriers, directeur général et greffier

Daniel Cliche, directeur général adjoint

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-14

COMITÉ DES NOUVEAUX ARRIVANTS – MANDAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il y a lieu de définir la mission, le rôle et les mandats du comité des nouveaux arrivants.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- QUE la mission du comité des nouveaux arrivants soit d'accueillir et d'intégrer les nouveaux arrivants afin qu'ils découvrent le milieu de Matagami, l'apprécient et y développent un réseau de contacts;
- QUE le rôle et les mandats dudit comité soient l'identification des nouveaux arrivants et de leurs besoins ainsi que les raisons de leur arrivée et/ou de leur départ afin de trouver des solutions de rétention;
- ET QUE la personne responsable du comité soit l'agent de développement à la vie communautaire de la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-15

**DÉFI OSENTREPRENDRE, RÉGION NORD-DU-QUÉBEC – 21^E ÉDITION
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la 21^e édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec aura lieu à Matagami au printemps prochain;

ATTENDU QUE ledit concours a pour but de promouvoir la culture entrepreneuriale de notre région.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE CONTRIBUER à titre de partenaire Or à la 21^e édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec et ainsi octroyer une aide financière de 2 500 \$, laquelle sera définie par une contribution financière et/ou par le prêt de locaux et d'équipements.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-16
LOISIR SPORT BAIE-JAMES
PROGRAMME BOURSE SPORTIVE 2019-2021
CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le programme Bourse sportive de Loisir Sport Baie-James a pour but de soutenir les athlètes et des équipes du Nord-du-Québec afin de leur permettre d'évoluer à des niveaux supérieurs ou participer à des compétitions de niveau régional, interrégional, provincial et national.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE CONTRIBUER financièrement au programme Bourse sportive de Loisir Sport Baie-James pour un montant annuel de 500 \$, et ce, pour les années 2019, 2020 et 2021.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-17
ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC
PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL XPLOR – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'AUTORISER la participation de monsieur Daniel Cliche, directeur du développement, au congrès annuel Xplor de l'Association de l'exploration minière du Québec qui aura lieu les 17 et 18 octobre 2018 à Montréal;
- ET D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-18
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES
PARTICIPATION AU CONGRÈS QUÉBEC MINES
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER messieurs Réal Dubé, conseiller, et Daniel Cliche, directeur du développement économique, à participer au congrès annuel Québec Mines du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, qui aura lieu du 19 au 22 novembre 2018 à Québec;
- ET D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-19
PARTICIPATION À LA BOURSE RIDEAU
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'événement « Bourse Rideau » regroupe tous les intervenants en matière de diffusion de spectacles;

ATTENDU QUE cet événement représente une excellente opportunité pour rencontrer en un même endroit l'ensemble des producteurs de spectacles, et que c'est l'occasion de préparer la programmation culturelle pour l'automne 2019 et l'hiver 2020;

ATTENDU QU'une partie des dépenses est remboursable par le réseau SPECTOUR.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'AUTORISER messieurs Étienne Gravel, directeur des loisirs, et Alexandre Paquette, conseiller artistique, à participer à la Bourse Rideau, qui se tiendra à Québec du 17 au 22 février 2019;
- ET D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-20

CORRESPONDANCE

1. PROVINCIAL

a) *Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs*

- i) Lettre du 17 septembre 2018 – Dossiers concernant l’approvisionnement en bois des industriels forestiers et les ponts de la route de la Baie-James

2. AUTRES

a) *Attraction Nord*

- i) Lettre de remerciements du 2 octobre 2018

b) *Conseil Cris-Québec sur la foresterie*

- i) Rapport annuel 2017-2018

c) *Fédération des Villages-relais du Québec*

- i) Bulletin – Septembre

d) *Gouvernement régional d’Eeyou Istchee Baie-James*

- i) Résolution n° GR2018-09-972 – Demande d’établissement d’une direction régionale du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

e) *Groupe Neurones*

- i) Rapport annuel 2017-2018

f) *Ville de Chapais*

- i) Résolution n° 18-09-245 – Demande adressée au premier ministre du Québec concernant la nomination du ministre responsable de la région Nord-du-Québec

2018-10-09-21

SERVICE DES INCENDIES

RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

– D’APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2018-10-09-22

SERVICE DES INCENDIES

EMBAUCHE DE POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Vincent Perreault est intéressé à rejoindre les rangs du Service des incendies de la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE monsieur Perreault détient une certification à titre de formateur en sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER l'embauche d'un pompier volontaire, soit monsieur Vincent Perreault;
- QUE cette embauche soit effective en date du 17 septembre 2018, et ce, pour une période d'essai de douze mois, telle que recommandée par monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, dans sa note de service du 20 septembre 2018;
- QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste;
- ET DE VERSER le taux horaire négocié entre monsieur Perreault et le directeur général et trésorier, monsieur Pierre Deslauriers, quant à la formation qui sera donnée par monsieur Perreault, laquelle vise l'obtention du certificat « Pompier 1 » par certains membres de la brigade.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-23

SERVICES TECHNIQUES

RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-24
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-25
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Alexandre Paquette, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-26
ENGAGEMENT DE PERSONNEL
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Paquette, directeur du Service des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

ATTENDU QUE madame Nathalie Poirier a exprimé le désir de renouveler son mandat au sein du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le siège numéro 1 du comité consultatif d'urbanisme est vacant suite au départ de madame Brigitte Breault.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE RENOUELER le mandat de madame Nathalie Poirier au siège numéro 3 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Matagami, et ce, pour une période de deux ans, soit du 16 octobre 2018 au 15 octobre 2020;
- ET DE NOMMER monsieur Ghislain Vaillant au siège numéro^o1 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Matagami, et ce, pour une période de deux ans, soit du 16 octobre 2018 au 15 octobre 2020.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2018-10-09-29
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2018-10-09-30
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE LEVER la séance à 20 heures.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER